**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire =

Rivista storica svizzera

**Herausgeber:** Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

**Band:** 66 (2016)

Heft: 1

Artikel: Les votes fédéraux des années 1914-1918 : à la recherche du fameux

fossé

Autor: Kreis, Georg

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-587350

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Les votes fédéraux des années 1914–1918. A la recherche du fameux fossé

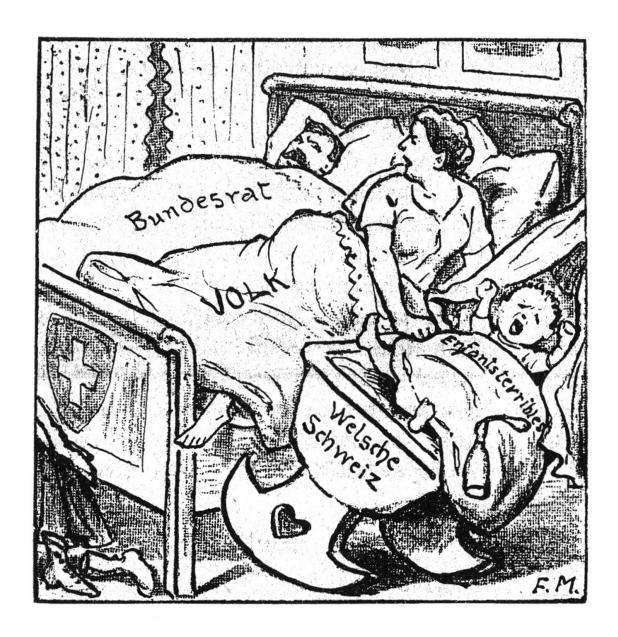
Georg Kreis

#### Federal Votes in the Years 1914-1918. In Search of the Famed Divide

The divide that opened between German-speaking and French-speaking Switzerland at the outbreak of the war in 1914 has become general knowledge in Swiss history. The assertiveness of this blanket knowledge is not proportionate to any detailed active knowledge. This contribution looks at five ballots that were carried out between 1914–1918, despite the fact that the Federal Government had been granted extensive powers. It takes note of their subject matter and the results and analyzes the comments published by the press on both sides of the divide. Until today the results of federal votes are scrutinized whether widely diverging or even opposite results prove the existence of this divide. Concerning the votes in the years 1914–1918 there is no trace of the divide, which indicates that it was reality in the press only – admittedly also a form of reality.

Il est communément admis que le fameux «fossé» entre les deux plus grandes parties linguistiques du pays se soit creusé dans les années 14–18. Cependant, on possède fort peu de connaissances systématiques sur le sujet. Le souvenir civique cultive plutôt l'engagement positif et mieux documenté d'un Carl Spitteler, d'un Paul Seippel et d'autres qui ont contribué à surmonter cette opposition.<sup>1</sup>

Pierre Du Bois (1980a, p. 125, voir note 6) reprend sans la relativiser l'affirmation de Gonzague de Reynolds, selon lequel la Nouvelle Société Helvétique qu'il avait fondée était destinée à surmonter le fossé de la langue; ce qui peut être vrai en partie, mais le but principal de cette fondation était de combattre la montée véhémente de la lutte des classes, et de favoriser une attitude conservatrice et élitaire.



Cette caricature, publiée dans le Nebelspalter au printemps 1916 – pas tout à fait par hasard après les protestations en Suisse romande suite à l'«affaire des colonels» –, ne dit rien du contenu de ces différences mais elle montre de façon assez typique que, du point de vue de l'auteur suisse allemand, les Romands sont des «enfants terribles» et un peuple à part du peuple suisse. Cette illustration intitulée «Trouble renouvelé du repos» sous-entend un double reproche: le fait que le repos suisse soit dérangé et le fait qu'il s'agisse d'un acte répétitif.² Le caractère unilatéral de cette représentation incite indirectement à chercher des images du conflit de

Nebelspalter nº 14 du 1er avril 1916, donc après les protestations soulevées en Suisse Romande par l'«affaire des colonels» et l'«affaire des trains». Dans l'illustration, la mère (le peuple, «Volk») demande au père (le Conseil fédéral, «Bundesrat») de bercer à son tour les «enfants terribles». Mais celui-ci, excédé, refuse.

chaque côté du fossé. On doit cependant supposer que les rapports étaient plutôt asymétriques. Ils n'avaient rien d'uniforme et tout cela dut subir certaines variations au cours du temps.

Quelles étaient les préoccupations ou les doléances de la mère et de l'enfant, pour rester dans l'image de la caricature? Les questions de politique intérieure et de politique extérieure peuvent certes être distinguées, mais elles sont étroitement liées. Les attitudes opposées concernant les événements à l'extérieur devinrent un problème de politique intérieure. Et inversement, les problèmes de politique intérieure furent attribués à ces divergences d'attitudes. Un des faits les plus communément tenus pour acquis se rapporte aux oppositions résultant des sympathies germanophiles et des sympathies francophiles pendant la guerre, en particulier sur la question de la Belgique. Quant aux polémiques au sein de l'arène de politique intérieure, elles sont attribuées aux différents scandales de l'époque, qui se succèdent comme les perles d'un sombre collier.<sup>3</sup> Rien de surprenant donc à ce que la dispute tourne essentiellement autour de la problématique du pouvoir central. A notre époque, le principe et la pratique d'un régime de pleins pouvoirs ainsi que le rôle de l'armée sont encore sujets à controverse.4

Il existe sur tout cela de courts articles, parus à l'époque,<sup>5</sup> et nous disposons de connaissances ponctuelles et de citations plus ou moins détonantes sur le sujet.<sup>6</sup> Il convient de distinguer divers aspects de la

- Jürg Schoch, Die Oberstenaffäre. Eine innenpolitische Krise (1915/1916), Bern 1972, pp. 43s. Après l'affaire des colonels (janvier 1916), survinrent l'affaire du drapeau allemand (janvier 1916), l'affaire des trains (février 1916), l'affaire des cartouches (mars 1916), l'affaire Lallemand (janvier/avril 1916), l'affaire de Loys (août 1916), etc.
- 4 Sur le régime de pleins pouvoirs et la contradiction venue de Suisse Romande: Alfred Kölz, Neue Schweizerische Verfassungsgeschichte, Bd. 2, Bern 2004, pp. 666–672. Sur le centralisme en général: Pierre du Bois, Der Zentralismus und die Welschen, in: Schweizer Monatshefte 69 (1989), pp. 123–134.
- Par exemple H. Meier, Die deutschfeindliche Bewegung in der französischen Schweiz, Zürich 1915 (des voix dans la tempête en Suisse alémanique). Voir la préface qui mentionne «le contraste malheureusement impossible à nier plus longtemps entre Suisses allemands et romands dans notre patrie».
- Les développements actuellement les plus substantiels à ce sujet se trouvent dans deux articles de Pierre du Bois (1980a et 1980b): Lausanne, le 27 janvier 1916: l'affaire du drapeau allemand. Contribution à l'étude de ses origines et de sa nature, in: Revue historique vaudoise LXXXVIII (1980), pp. 113–146. Le mal suisse pendant la première guerre mondiale. Fragments d'un discours sur les relations entre Alémaniques, Romands et Tessinois au début du vingtième siècle, in: Revue européenne des sciences sociales et Cahiers Vilfredo Pareto XVIII/53 (1980), pp. 43–66. Voir également Pierre de Vargas, La «Gazette de Lausanne» et le «Journal de Genève» d'août à décembre 1914. Deux positions devant la guerre et le problème du désaccord national. Mém. Lic. Lettres, Lausanne 1965 (remarque de du Bois, 1980a, note 37). A titre de remarque, un témoignage relevé par hasard sur les différences existantes: en octobre 1914, la *Gazette de Lausanne* publie sous le titre «Calomnies» un démenti catégorique, selon lequel il est absolument faux que le général Wille ait été sifflé à Lausanne. Wille pouvait se dépla-

question: à l'époque de ces divergences d'opinion, n'existait-il que des désaccords? Ces désaccords étaient-ils exprimés de façon explicite de l'un et l'autre côté? Voire des deux côtés? Ces différends peuvent-ils être résumés dans une image ou un mot comme «fossé» ou «abîme»?<sup>7</sup> En fait, les différences d'attitudes existaient déjà avant la guerre de 14-18.8 Le mot «abîme» apparaît dès le 20 août 1914 dans le journal intime du vaudois Ernest Bovet.<sup>9</sup> Au même moment, la position que la Suisse devrait tenir face aux événements à l'étranger fait déjà l'objet d'échanges de réflexions par-delà les barrières internes du pays. 10 Le 1er octobre 1914, le Président de la Confédération, Arthur Hoffmann, lance un appel urgent à la population: «Nous adressons à chaque citoyen et tout particulièrement à la presse suisse et à tous les partis, de toutes les langues et de toutes les régions, un pressant appel à la modération et à la réserve. C'est la presse qui exprime et dirige l'opinion publique. Elle a la noble tâche d'endiguer les passions déchaînées, de combattre les tendances qui divisent et d'exercer partout son influence modératrice et conciliante.»<sup>11</sup>

cer dans les rues de Lausanne comme dans toute autre ville: «Il sera entouré de tout le respect qui est dû à son grade et à la mission dont l'Assemblée fédérale l'a chargé. Les gens qui colportent de pareilles calomnies font une œuvre mauvaise. Nous sommes aussi bons Suisses à Lausanne que partout ailleurs.» (n° 278 du 10 octobre 1914).

7 En général sur l'histoire de ce terme: Christophe Büchi, «Röstigraben» – die Geschichte einer erfolgreichen Metapher. Eine sprachliche Spurensuche, in: Zeitschrift für Schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte 60/1/2 (2003), pp. 4–7. Ici, les développements sur notre époque se limitent à la constatation: «Au début de la première Guerre mondiale, le mot 'fossé' est devenu un terme convenu du vocabulaire politique suisse.» (p. 5) – Voir également l'exposé détaillé de Büchi sur le problème: Mariage de raison. Romands et Alémaniques: Une histoire Suisse, Genève 2000, pp. 214–219.

8 Georg Kreis, Krisenreaktionen in der französischen Schweiz vor 1914, in: Andreas Ernst, Erich Wigger (Hg.), Die neue Schweiz? Eine Gesellschaft zwischen Integration und Polarisierung (1910–1930), Zürich 1996, pp. 21–39. Un article de la *Gazette de Lausanne* du 1<sup>er</sup> octobre 1914 remarque avec justesse que bien avant 1914 régnait en Suisse romande la crainte que les Suisses allemands ne remarquent pas qu'ils étaient sous «l'influence dominante d'un pays voisin» «dont les Romands observaient la croissance depuis longtemps et avec crainte» (voir plus loin la note 10).

9 «Je suis effrayé de voir un abîme se creuser entre la Suisse latine et la Suisse germanique» (citation d'après Markus Mattmüller, Leonhard Ragaz und der religiöse Sozialismus, Bd. 2, Zürich 1968, p. 60).

«Zu unserer Neutralität», Basler Nachrichten nº 387 du 19 août 1914: cet article anonyme et anodin veut prévenir les gens «irréfléchis» de ne pas faire des déclarations «imprudentes» et conseiller de taire les sentiments de sympathie ou antipathie, «qu'ils aillent vers l'est, l'ouest, le nord ou le sud». Un long passage de cet article est repris dans le Journal de Genève le 23 août 1914 sous le titre «L'opinion dans la Suisse allemande» avec cette recommandation: «Nous ne devons jamais oublier, en Suisse romande, que la Suisse allemande est suisse avant tout»; mentionnant également «que beaucoup subissent l'influence de l'empire voisin».

Publié par exemple dans les Basler Nachrichten nº 470 du 3 octobre 1914 et dans la Gazette de Lausanne nº 273 du 5 octobre 1914. Hoffmann avertissait entre autres «que nous devrions observer la plus grande réserve, éviter ce qui peut blesser les États et les peuples impliqués dans la guerre et nous garder de toute partialité».

Un débat explicite ou implicite sur le fossé suit dans le cours du mois d'octobre 1914.<sup>12</sup> Un autre vaudois, Georges Rigassi, pourrait être l'un des premiers à avoir évoqué explicitement le «fossé», dans la *Gazette de Lausanne* du 11 octobre 1914.<sup>13</sup> Dans la littérature, le terme de «fossé» désigne le plus souvent la séparation avec la partie francophone et plus largement la Suisse romande ou latine. La Suisse italienne n'est généralement pas prise en compte.<sup>14</sup>

## Les votes populaires comme indicateurs de la température de la nation

Le politologue bernois Wolf Linder remarque dans un ouvrage important sur la «Suisse divisée et réunie» (2008)<sup>15</sup> que, dans une démocratie directe comme la Suisse, les votes lient et en même temps divisent la nation. Le rituel commun de se rendre aux urnes pour voter sur le même thème au même moment est un élément unifiant, alors que les résultats divergents des votes peuvent être séparateurs, selon les circonstances.<sup>16</sup> En effet, la population se voit alors confrontée à des résultats quantitatifs démontrant la similitude ou la disparité de positions concrètes asso-

- Dès le 1<sup>er</sup> octobre 1914 c.-à-d. avant la diffusion de l'appel du président du conseil, les *Basler Nachrichten* publièrent l'article «An unsere welschen Freunde» (n° 467, A.R.) en se référant aussi à la *Neue Helvetische Gesellschaft* récemment fondée et nommément à Robert de Traz et Gonzague de Reynold. Cet article a été repris avec grande approbation par la *Gazette de Lausanne* (n° 272 du 4 octobre 1914 «A nos amis welsches»). Suivirent à peu d'intervalles dans la *Gazette de Lausanne*: Georges Rigassi, «Y a-t-il deux Suisses?», in: n° 279 du 11 octobre 1914; Maurice Millioud, «L'opinion suisse», in: n° 282 du 14 octobre1914, et Henri Chenevard, «A nos amis Suisses allemands», in: n° 286 du 18 octobre1914.
- Rigassi (voir plus haut) se réfère à un article d'une feuille jurassienne, qui tient pour acquis sans point d'interrogation qu'il existe deux types de Suisse. Un autre article ultérieur montre que la métaphore du «fossé» devint par la suite une image courante, à laquelle on se référait, si bien que Jean Biedermann put affirmer dans sa critique à Édouard Secretan: «Voilà, mon Colonel, le vrai fossé [en gras dans l'original] que votre intérêt vous oblige à creuser toujours davantage!», voir aussi Jean Biedermann «Nous commençons à en avoir assez...», Lausanne 1916.
- 14 Cette généralisation se trouve surtout chez du Bois, sans que l'on en apprenne davantage sur le Tessin. Un votum intéressant avec une formule possessive significative de Suisse alémanique: «Nos tessinois», dans le Neue Zürcher Zeitung du 9 juin 1915 après l'entrée en guerre de l'Italie. Avec l'incitation à ne pas interpréter des agitations occasionnelles de nos «frères du sud de la Suisse» comme une perturbation de la vie de famille et à ne pas manifester d'inimitié «quand nous ne pouvons pas nous retenir de prononcer des paroles paternelles d'avertissement».
- Wolf Linder, Regula Zürcher, Christian Bolliger, Gespaltene Schweiz geeinte Schweiz. Gesellschaftliche Spaltungen und Konkordanz bei den Volksabstimmungen seit 1874, Baden 2008.
- 16 L'importance du rituel démocratique dépend un peu de la participation au vote, qui se situait dans les années. 1914–1918 en moyenne autour de 51,4% pour les cinq initiatives, avec un minimum pour toute la Suisse de 42,1% respectivement un maximum de 65,4% pour le rejet de l'initiative socio-démocrate de 1918.

ciées à des notions de valeur.<sup>17</sup> Aujourd'hui encore, le dimanche soir des week-ends de votes que l'on se demande régulièrement si la Suisse est divisée ou non par un «fossé» (un «Röschtigraben»).

La publication des résultats des votes peut provisoirement monter en épingle les écarts entre régions, comme lors de la publication des recensements. Mais en général, cela ne dure guère et le débat se dilue dans la vie quotidienne. En effet, normalement, on est fort peu concerné par ce qui se passe dans les autres régions du pays. Linder montre que la polarisation entre la Suisse alémanique et la Suisse romande atteint un maximum dans les votes entre 1895 et 1905 et diminue constamment jusqu'en 1950. On trouve d'autres données sur cette évolution chez Werner Seitz. Ainsi dans le cas du vote de 1908 sur l'interdiction de l'absinthe, il n'y eut pas de véritable opposition entre les régions, malgré deux cantons qui s'y opposaient (Neuchâtel et Genève).

La modeste tentative du présent exposé consiste à déterminer si des différences marquantes se sont manifestées dans les cinq votes populaires qui eurent lieu dans les années 1914–1918 et, le cas échéant, si ces différences ont été perçues et commentées en conséquence. Les résultats des votes permettent d'examiner si des dispositions fondamentalement distinctes existaient dans chaque partie du pays. Les discussions parlementaires pendant les campagnes préliminaires aux votes et les commentaires sur les résultats après les votes sont aussi des éléments à prendre en considération. Cette modeste recherche se limite aux articles des Basler Nachrichten et du Journal de Genève, complétés à l'occasion par des aperçus du Neue Zürcher Zeitung et de la Gazette de Lausanne.

Pendant les années de guerre, cinq votations conduisirent la population aux urnes. La première était relative au droit administratif et n'a rien à voir avec notre problème, les trois suivantes concernaient les impôts et la dernière traitait du système proportionnel d'élection au Conseil national.<sup>20</sup> Le centenaire de ces événements a entre-tremps largement élargi

- 17 Linder et al., Gespaltene Schweiz geeinte Schweiz, pp. 60s. Important pour comprendre les différents votes: Wolf Linder, Christian Bolliger, Yvan Rielle, Handbuch der eidgenössischen Volksabstimmungen 1848–2007, Bern 2010.
- Hans-Peter Müller présente l'impact de la publication des statistiques dans: Die schweizerische Sprachenfrage vor 1914. Eine historische Untersuchung über das Verhältnis zwischen Deutsch und Welsch bis zum Ersten Weltkrieg, Wiesbaden 1977.
- La situation de fossé se manifeste avec acuité dans le vote sur le monopole des billets de banque (1891), sur le tarif des douanes fédérales (1891), sur l'interdiction d'abattage des animaux (1893), sur le monopole des allumettes (1895) sur la comptabilité des chemins de fer (1896), mais sans que le thème du fossé soit sérieusement thématisé. Voir Werner Seitz, Geschichte der politischen Gräben in der Schweiz, Zürich/Chur 2014, p. 106.
- 20 Pour le contexte: Georg Kreis, Insel der unsicheren Geborgenheit. Die Schweiz in den Kriegsjahren 1914–1918, Zürich 2013.

nos connaissances sur les années 14–18 mais, jusqu'à présent, les votes populaires n'ont pas été intégrés dans ces rétrospectives historiques.<sup>21</sup>

Référendum obligatoire du 25 octobre 1914	Création d'un tribunal administratif	62,3% OUI
Référendum obligatoire du 6 juin 1915	Prélèvement d'un impôt de guerre exceptionnel	94,3% OUI
Référendum obligatoire du 13 mai 1917	Prélèvement d'un droit de timbre sur les papiers-valeurs	53,2% OUI
Initiative populaire du 2 juin 1918	Introduction de l'impôt fédéral direct	45,9% OUI
Initiative populaire du 13 octobre 1918	Élection du Conseil national à la proportionnelle	66,8% OUI

On peut s'étonner que des votes aient pu avoir lieu pendant ces années exceptionnelles de guerre. Le régime de pleins pouvoirs ne mit pas formellement la démocratie directe hors-jeu, mais une certaine réticence existait envers les débats publics. Dans le cas de la deuxième votation de juin 1915 (sur l'impôt de guerre), il fut d'abord question d'obtenir ces fonds exceptionnels selon la voie des pleins pouvoirs, puis il fut décidé de prendre la voie risquée du référendum, qui s'avéra après coup tout autre que risquée. Inversement, en septembre 1916, le Conseil fédéral introduisit un impôt de guerre sur les bénéfices de 25%, sans déclencher de votation, mais en s'appuyant sur un plein pouvoir exceptionnel et sur la demande du Parlement, avec même un effet rétroactif de l'impôt depuis le début de la guerre. Apparemment, en 1914/15, le Conseil fédéral avait souhaité introduire l'impôt de guerre selon la voie des pleins pouvoirs, mais n'avait pas réussi à convaincre le Parlement qui aurait eu ensuite pour tâche de le présenter à la population.<sup>22</sup>

Il paraît logique que la minorité de Suisse romande ait eu un intérêt en général aux votes, car ils augmentaient sa visibilité et lui permettaient

- Par contre l'article d'Olivier Schneider est une contribution importante à nos connaissances sur le régime de plein pouvoir, aussi bien du point de vue des débats parlementaires sur ce sujet que sur la parution de près d'un millier de décrets. Voir la contribution de Schneider: Diktatur der Bürokratie? Das Vollmachtenregime des Bundesrats im Ersten Weltkrieg, in: Roman Rossfeld, Thomas Buomberger, Patrick Kury (Hg.), 14/18. Die Schweiz und der Grosse Krieg, Baden 2014, pp. 48–71.
- Le Journal de Genève remarqua dans son commentaire sur le vote qu'on voyait maintenant quelle faute aurait été commise s'il n'y avait pas eu consultation des citoyens: «Si les Chambres avaient suivi ces conseils funestes, nous aurions aujourd'hui dans le pays la division et la méfiance réciproque au lieu de l'atmosphère de confiance et d'union qui résulte du scrutin de dimanche.» (nº 156 du 8 juin 1915).

de la manifester de manière quantifiée.<sup>23</sup> Dans le cas de l'initiative sur le système proportionnel, déjà lancée en 1913, on sait que certaines forces voulaient mettre la démocratie hors-jeu, d'où des atermoiements auxquels s'opposèrent en particulier des représentants de Suisse romande. Les motions des Conseillers aux États libéraux Jacques Rutty de Genève et H. Pierre de Meuron de Neuchâtel en octobre 1916 restèrent sans succès, en sorte que l'initiative fut soumise à la votation seulement en octobre 1918, à savoir cinq ans après avoir été déposée. En fin d'année 1914 / début 1915, le Conseil fédéral avait rejeté l'idée d'utiliser ses pleins pouvoirs pour geler l'initiative, comme le lui proposait le Conseil des États. Le Conseil des États dut le faire lui-même au printemps 1915 en argumentant qu'un vote sur ce sujet «risquerait de déranger l'entente du peuple suisse, particulièrement nécessaire pendant l'actuelle guerre en Europe». En réalité, les libéraux suisses allemands voulaient surtout gagner du temps pour rédiger une contre-proposition.<sup>24</sup>

Que nous apporte de considérer ces votations du point de vue des relations entre les régions? Pour le dire tout de suite: les résultats des votes et les commentaires ne donnent aucune indication sur le fossé. Ceci permet de tirer deux conclusions: soit le fossé n'était pas aussi large qu'on le suppose généralement, soit les thèmes des votes ne permettaient pas de le faire apparaître.

## L'impôt de guerre exceptionnel

La proposition de juin 1915 pour un «impôt de guerre exceptionnel» fut adoptée par presque 95% des votants, et par tous les cantons. Il est inutile de chercher un fossé ici. Le commentaire du journal *Neue Zürcher Zeitung* témoigne de l'usage de considérer les analyses des résultats aussi selon un point de vue régional et confirme l'inexistence d'un fossé: «Nous pouvons comparer comme nous voulons, la Suisse centrale et les cantons limitrophes, la Suisse orientale et la Romandie, le Nord et le Sud, partout le même puissant message.» Malgré ce «partout», les *Basler Nachrichten* 

- 23 Le *Journal de Genève* offre un témoignage de cet effet du vote dans sa remarque: «[Notre canton] se trouve ainsi en très bon rang parmi les cantons acceptants...» (nº 156 du 8 juin 1915).
- Kölz, Neue Schweizerische Verfassungsgeschichte, Bd. 2, pp. 712–725. L'adoption de l'initiative cantonale sur la proportion en décembre 1916 à Zurich augmenta la pression au niveau fédéral.
- Le référendum de mai 1917 au sujet du prélèvement d'un droit de timbre sur les papiers-valeurs n'apporte aucune lumière sur notre question.
- Neue Zürcher Zeitung nº 702 du 7 juin 1915. Commentaire semblable à celui du journal bâlois: le résultat manifeste un «vrai esprit suisse» et redonne l'assurance que «le peuple

adressèrent une louange spéciale à la Suisse romande, qui aurait pu soulever des réserves massives contre cette proposition, compte tenu de ses réflexes généralement anticentralistes.<sup>27</sup> C'est aussi ce que souligne le *Journal de Genève*, écrivant que le vote montre «la ferme décision du peuple suisse de consentir à tous les sacrifices», non seulement financiers, mais aussi aux sacrifices «de convictions auxquelles on tient, d'idées que l'on croit juste».<sup>28</sup>

## L'impôt fédéral direct

La votation de 1918 sur l'initiative sociale-démocrate ayant pour but d'introduire durablement l'impôt fédéral direct fut rejetée à 54,1%. Tous les cantons de Suisse romande et du Tessin mais aussi ceux de Suisse centrale étaient opposés à l'initiative, ce qui fit écrire dans la littérature postérieure que «les cantons catholiques et romands ont fait tomber l'impôt fédéral direct».<sup>29</sup> Ce fut aussi l'interprétation de l'époque. La Gazette de Lausanne remarque avec la nonchalance des vainqueurs «que le scrutin reflète avec une fidélité frappante les diversités nationales, telles que les forment les races, les religions, les professions, les conceptions économiques et politiques, diversité qui finissent par se condenser en deux grandes idées opposées: la poussée centralisatrice et la résistance fédéraliste.» Ces deux tendances existaient avec le même poids en Suisse alémanique, c'est donc la résistance fédéraliste qui a fait pencher la balance, comme l'écrit la Gazette de Lausanne: «Les 60 000 voix de majorité négative de la Suisse romande et italienne ont empêché la Suisse de s'engager dans une fausse voie. [...] En face de la Suisse allemande hésitante, la Suisse latine a fait le geste décisif.»<sup>30</sup> Cette louange trouve un écho dans les commentaires de Suisse alémanique, où l'initiative

suisse est prêt aux sacrifices et tiendra jusqu'à la fin de cette terrible guerre» (Basler Nachrichten n° 283 du 7 juin 1915).

28 Journal de Genève nº 156 du 8 juin 1915.

29 Linder et al., Handbuch der eidgenössischen Volksabstimmungen 1848–2007, p. 121.

<sup>27</sup> La Suisse romande a «étonnamment bien» voté, compte tenu du référendum parallèle sur l'imposition des sociétés et des actionnaires; ce résultat serait à attribuer au texte de la proposition qui aurait été rédigé dans un style «extrêmement patriotique et loyal» et «sur mesure» à l'intention du peuple suisse (Basler Nachrichten n° 290 du 11 juin 1915).

P.G., «Après le scrutin», in: Gazette de Lausanne nº 151 du 4 juin 1918. L'article cite aussi le conseiller fédéral Motta: «C'est à la Suisse romande que revient l'honneur d'avoir gardé avec le plus de passion les sources de l'esprit suisse...» De même, dans le Journal de Genève: «C'est la Suisse romande qui a sauvé nos institutions fédéralistes!», ceci en combinaison avec une critique aux radicaux-démocrates suisses-allemands, et une reconnaissance explicite envers la «Suisse catholique» et les efforts du Neue Zürcher Zeitung (radical-démocrate) et des Basler Nachrichten (libérales) (Journal de Genève nº 154 du 4 juin 1918).

n'avait pas que des partisans. Les *Basler Nachrichten* remarquent: «On peut dire que l'initiative est rejetée du fait de la Suisse romande, toute-fois en soulignant que les centres sociaux-démocrates de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel y étaient moins opposés.»<sup>31</sup>

L'opposition à l'initiative était beaucoup plus marquée entre les partis politiques qu'entre les régions. Dans ce cas précis, ce sont les sociaux-démocrates de Suisse alémanique qui évoquèrent l'aspect régional. Selon eux, les radicaux auraient renié leur position traditionnellement en faveur d'un État fédéral fort, entre autres «par peur du fédéralisme romand».<sup>32</sup> Par contre le journal libéral-conservateur *Basler Nachrichten* se réjouit que le résultat montre «que les cantons ne sont pas en faveur d'un État centralisateur unifié, mais qu'ils veulent rester des entités autonomes au sein de celui-ci, et que la tentative de faire un pas en direction du communisme a échoué».<sup>33</sup> L'impôt fédéral direct fut introduit en 1958 dans la Constitution, sans pour autant que la Suisse ne devienne communiste...

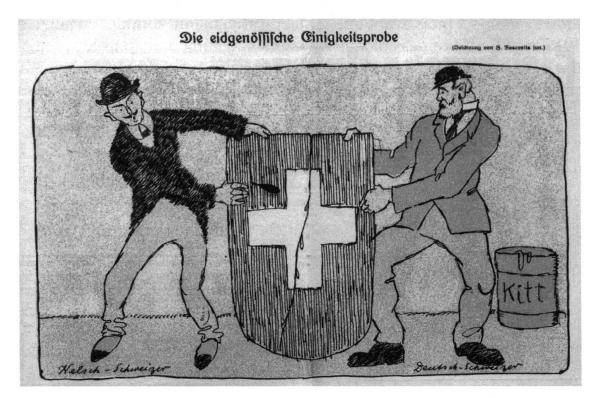
## L'élection du Conseil national à la proportionnelle

La majorité des Romands purent être satisfaits du résultat du vote du 13 octobre 1918 sur l'introduction des élections proportionnelles au Conseil national. En effet, 66,8% des votants et une grande majorité des cantons approuvèrent la proposition. La *Gazette de Lausanne*, feuille libérale, put se réjouir de «cette belle victoire de la démocratie sur cet esprit autocratique» et sur «l'écrasante défaite pour le parti radical gouvernemental et tout particulièrement pour la politique des pleins pouvoirs». Le résultat de cette votation ne contribua pas au fossé. En effet, le Valais, Genève et Neuchâtel étaient partisans de l'initiative, comme dans le vote de 1910 sur le même sujet. Le canton de Vaud faisait partie des opposants, quoique de justesse, avec 13 501 voix contre 13 117, et Fribourg passa du côté des partisans. 35

Dans les années de l'après-guerre, notons encore un vote sur un nouvel impôt de guerre exceptionnel (1919), auquel s'opposèrent seulement

- 31 Basler Nachrichten nº 254 du 4 juin 1918.
- 32 Neue Aargauer Zeitung dans la revue de presse des Basler Nachrichten n° 256 du 5 juin 1918
- 33 Basler Nachrichten nº 254 du 4 juin 1918.
- P.G., «Le scrutin de dimanche», in: Gazette de Lausanne nº 282 du 14 octobre1918.
- Sur le fond historique: Georg Kreis, Konfliktreiche Wege zur Konkordanzkultur. Ursprünge des schweizerischen Parteienpluralismus, in: Detlef Lehnert (Hg.), Demokratiekultur in Europa. Politische Repräsentation im 19. und 20. Jahrhundert, Köln 2011, pp. 85–104.

les cantons de Genève et de Neuchâtel. Puis deux référendums: l'un sur l'accession de la Suisse à la Société des Nations (1920)<sup>36</sup> et l'autre sur la soumission de traités internationaux au référendum (1921).<sup>37</sup> Dans les deux cas, la Suisse romande s'engagea beaucoup et fut d'ailleurs du côté de la majorité victorieuse.



Nebelspalter du 8 avril 1916, donc quelques jours avant la précédente illustration.

## **Conclusion**

Que pouvons-nous conclure de ces différentes constatations? Aucun de ces votes ne met en avant des différends méritant le nom de «fossé». La Suisse romande constituait dans une certaine mesure une sous-entité minoritaire. Mais qu'elle ait été victorieuse ou perdante, elle voyait toujours certaines régions de la Suisse alémanique majoritaire se ranger à ses côtés. Cela ne signifie pas que des oppositions latentes voire viru-

Carlo Moos, Ja zum Völkerbund – Nein zur UNO: die Volksabstimmungen von 1920 und 1986 in der Schweiz, Zürich 2001. – *Id.*, Vom Schweizer Standpunkt zum Völkerbund, in: Zeitschrift für Schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte 60/1/2 (2003), pp. 135–140.

<sup>37</sup> Georg Kreis, Der lange Weg des Staatsvertragsreferendums. Schweizerische Aussenpolitik zwischen indirekter und direkter Demokratie, Basel 1995 (Basler Schriften zur europäischen Integration n° 12).

lentes n'existaient pas en dehors des votes et que le fameux «fossé» n'existait pas. Il existait, mais on doit relativiser son importance. Il n'avait pas vraiment d'impact sur les votes et ne fut pas creusé par les résultats. Les votes permirent aux citoyens de se ressentir comme une unité, même dans leurs divergences. R'est ce que confirme par exemple le *Journal de Genève* en juin 1915, donc presqu'un an après l'apparition du terme de «fossé» mais six mois avant que le sujet n'atteigne un sommet en janvier 1916 avec l'«affaire des colonels». Dans son commentaire sur le résultat du vote sur l'impôt de guerre, le journal insiste sur le fait que le pays a vécu là une «splendide manifestation d'unité et de solidarité nationale». Respective de solidarité nationale et de solidarité nationale et de solidarité nationale.

C'est une confirmation du constat, déjà présenté par Irène Herrmann qui signale que le complément des manifestations de divergence étaient des manifestations de cohérence. «La presse, qui ressuscite puis entretient la division, en donne une vision déformée qui accroit le sentiment de mésentente.» Cf. Les cicatrices du passé. Essai sur la gestion des conflits en Suisse (1798–1918), Berne 2006, p. 268.

<sup>39</sup> Journal de Genève nº 156 du 8 juin 1915.